



MUTUELLE DU MINISTÈRE
DE LA JUSTICE



GARANTIES SANTÉ PRÉVOYANCE

MMJ-RÉFÉRENCE

Agents du ministère de la Justice

Notre métier,
vous protéger depuis
plus de 75 ans





LA MUTUELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SE TRANSFORME, SES GARANTIES ÉVOLUENT

Depuis 75 ans, la MMJ protège ses adhérents et les accompagne tout au long de leur vie. Elle propose des offres adaptées en complémentaire santé et des couvertures prévoyance.

La MMJ bénéficie d'une forte expertise des métiers des agents du ministère de la Justice, d'un réseau important de militants avec lequel elle œuvre en toute confiance.

Notre offre de services est fondée sur une observation des risques des pratiques professionnelles que nous connaissons bien.

La gouvernance de la MMJ est composée exclusivement d'agents du Ministère de la Justice.

Innovier pour répondre à la diversité des attentes de ses adhérents et les accompagner dans leur vie professionnelle et personnelle, telle est notre vocation.

LA MMJ, MEMBRE DU GROUPE AG2R LA MONDIALE

La MMJ a renforcé ses bases déjà solides en intégrant la SGAPS (Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale) du **Groupe AG2R La Mondiale**, acteur leader de l'économie sociale.

CHOISIR LA MMJ

C'EST BÉNÉFICIER DE SERVICES ET PRESTATIONS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Si vous adhérez dès votre entrée dans la fonction publique, vous bénéficiez de tous les avantages et services de la MMJ immédiatement et sans surcoût. Votre cotisation est précomptée sur votre salaire. Vous gagnez en simplicité et en efficacité. Adhérez sans tarder pour bénéficier de tarifs avantageux.

SANTÉ

Vous êtes mieux protégés avec un budget maîtrisé

- Prise en charge de prestations non remboursées par l'Assurance maladie (ostéopathe, diététicien, psychologue...).
- Prévention dentaire.
- Forfait automédication.

PRÉVOYANCE

Vous faites face aux aléas de la vie

- Garantie perte de traitement.
- Garantie perte de primes.
- Prise en charge du jour de carence.
- Versement d'un capital décès et d'un capital éducation (à chacun de vos enfants).
- Garantie perte d'autonomie : rente dépendance, assistance handicap et dépendance.

SERVICES EXCLUSIFS

La MMJ est à vos côtés au quotidien

- Tarifs préférentiels dans le réseau de soins Carte Blanche.
- Télémédecine avec MédecinDirect.
- Lunettes sans reste à charge avec easy-verres.com
- Assistance à domicile.
- Accompagnement social.
- Aide à l'acquisition d'un bien immobilier.

“ Conservez jusqu'à
100%
de votre traitement
primes incluses en cas d'arrêt de travail. ”

PRÉVENTION

Des actions de prévention sur vos lieux de travail

- Campagnes de dépistage et de vaccination.
- Villages bien-être.



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

VIVEZ BIEN PROTÉGÉS AVEC LA MMJ



“ Une offre adaptée évolutive, des prestations performantes ”

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE QUALITÉ

- 4 garanties au choix.
- L'accès à des réseaux de professionnels de santé.
- Prise en charge d'actes de prévention (substituts nicotiques, ostéopathie, acupuncture...).
- Prise en charge des dépassements d'honoraires.

DES CONTRATS RESPONSABLES

Toutes les garanties santé de la MMJ sont des contrats responsables.

Elles respectent les obligations de remboursement et de non remboursement fixées par les textes législatifs. C'est pourquoi la MMJ ne rembourse jamais la participation forfaitaire de 1 € sur les consultations, examens et analyses et la franchise médicale de 0,50 € à 2 € pour les médicaments, les actes paramédicaux et le transport.

Choisissez la garantie adaptée à vos besoins : quelle que soit la garantie choisie, vous disposez de prestations pour vous protéger efficacement.

DES REMBOURSEMENTS IMMÉDIATS

Dès votre adhésion, la MMJ rembourse immédiatement vos dépenses de santé, **sans délai de carence**.

Vous pouvez accéder à un espace dédié pour suivre en ligne vos remboursements.

DES COTISATIONS MAÎTRISÉES

Des tarifs solidaires : des avantages en fonction de votre situation familiale et de votre traitement.

Votre conjoint bénéficie d'une cotisation minorée par rapport à la vôtre.

LA PROTECTION DE VOTRE FAMILLE

Votre conjoint et vos enfants jusqu'à 28 ans peuvent aussi adhérer, en qualité d'ayant droit, à la MMJ.

Avantage famille : à la naissance de votre enfant, vous bénéficiez d'une allocation naissance de 250€ (par enfant inscrit)*.

La cotisation enfant est gratuite dès le 3^{ème} enfant couvert (par catégorie, enfant mineur ou enfant majeur).

✓ A SAVOIR

Cette garantie est individuelle ou familiale.

CHOISIR VOTRE GARANTIE SANTÉ



NÉO SANTÉ
La couverture santé économique



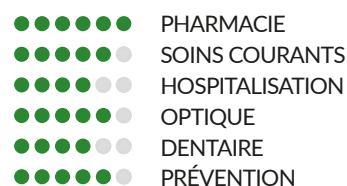
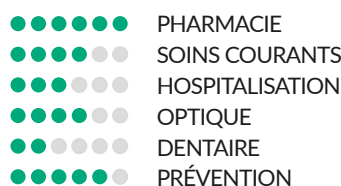
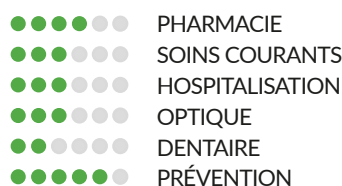
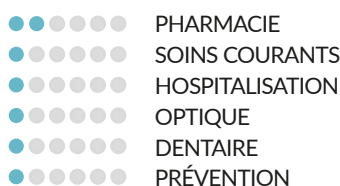

VITA SANTÉ
La couverture santé rassurante et efficace




MULTI SANTÉ
La couverture santé complète et performante




MULTI SANTÉ +
La couverture santé premium pour être protégé au maximum

Vous n'avez pas de besoins en optique et en dentaire, vous souhaitez une protection minimum (remboursement du ticket modérateur) qui couvre vos dépenses récurrentes en santé, consultations et pharmacie.

Néo Santé est alors faite pour vous, et plus particulièrement pour les jeunes actifs.

Vita Santé concilie la prévention, la maîtrise des dépenses de santé et la stabilité des cotisations, tout en vous garantissant qualité et efficacité des soins.



Multi Santé prend en charge des dépassements d'honoraires (généralistes, spécialistes et radiologues).

En pharmacie :
remboursement jusqu'à 100%

Des prestations élevées en optique, dentaire (prise en charge de l'implantologie, orthodontie, parodontologie).

Multi Santé + propose des prestations de haut niveau renforcées en optique, dentaire, audioprothèse...

Une meilleure prise en charge des dépassements d'honoraires (généralistes, spécialistes, radiologues, hospitalisation).

En pharmacie :
remboursement jusqu'à 100%

✓ A SAVOIR

- Votre conjoint peut choisir un niveau de garantie différent du vôtre.
- Pour davantage de prise en charge, renforcez votre couverture santé avec la surcomplémentaire Optima. Également ouverte à votre conjoint quelle que soit sa complémentaire santé.



LES PLUS

DE VOTRE GARANTIE SANTÉ



Vos lunettes sans reste à charge

EASY-VERRES

3 bonnes raisons d'acheter ses lunettes sur Easy-verres :

- Easy-verres est le seul opticien en ligne à proposer **un tiers payant automatique** et immédiat.
- La garantie de ne rien payer : la MMJ a mis en place une offre de **lunettes sans reste à charge**.
- **Avec 800 opticiens** de proximité, vous pouvez recevoir un coffret « monture + verres » puis vous rendre chez un opticien de ce réseau pour les faire monter. Vous ne payez rien chez l'opticien.



MÉDECINDIRECT

Une question de santé ? Un médecin généraliste ou spécialiste vous répond par écrit, par téléphone ou par vidéo.

Les avantages de la téléconsultation médicale MédecinDirect* :

- Une expertise de plus de 10 ans sur le marché de la télémédecine.
- Des consultations à distance avec des médecins français généralistes et spécialistes inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins.
- Un accompagnement médical complémentaire avant ou après une consultation.
- Un service gratuit pour tous les adhérents de la MMJ et leurs ayants droit, **100 % sécurisé, 100 % confidentiel et 100 % indépendant** de toute complémentaire santé ou assureur.
- Un service accessible en France comme à l'étranger, **7j/7, 24h/24** sur le web ou via l'application gratuite.
- Si nécessaire, **une ordonnance délivrée en ligne**, valable en France comme à l'étranger.

* MédecinDirect n'est pas un service d'urgence. En cas de doute ou d'urgence, veuillez contacter votre médecin traitant ou le 112. MédecinDirect vient en soutien à la médecine de terrain, dans le respect du parcours de soins.



RÉSEAU DE SOINS CARTE BLANCHE

Pour vos prestations en optique, dentaire et audioprothèse, profitez d'un vaste réseau de professionnels de santé.

- Diminution du reste à charge grâce à des tarifs préférentiels négociés.
- Pas d'avance de frais (tiers payant).
- À partir de votre espace adhérent, vous pouvez **localiser un professionnel de santé**.
- Plus de **7 000 opticiens à votre service**.

PRÉVOYANCE

VOUS PROTÉGER CONTRE LES RISQUES MAJEURS DE LA VIE

Personne n'est à l'abri d'un accident, d'une maladie pouvant entraîner un arrêt de travail prolongé, une invalidité, voire le décès.

La MMJ, avec MFPrévoyance (filiale de CNP Assurances), vous propose une offre modulaire pour vous donner la possibilité de créer votre prévoyance en fonction de votre situation professionnelle et personnelle.

“ Pour nous aider à faire face et préserver notre avenir ainsi que celui de nos proches.



L'offre prévoyance est composée de deux modules de protection. Pour chaque module, la MMJ vous offre 4 niveaux de protection au choix.



MODULE A	PERTE DE REVENU, INVALIDITÉ
	<ul style="list-style-type: none">• ITTT : Incapacité Temporaire Totale de Travail (garantie perte de traitement)• Perte de primes (sauf niveau 1)• Prise en charge du jour de carence (non incluse dans le niveau 1)• Invalidité (incluse dans les niveaux 3 et 4)



MODULE B	DÉCÈS, PERTE D'AUTONOMIE
	<ul style="list-style-type: none">• Capital décès<ul style="list-style-type: none">- Capital éducation (sauf niveau 1)• Rente survie pour l'enfant handicapé• Capital Invalidité Permanente et Absolue• Perte d'autonomie (sauf niveau 1) :<ul style="list-style-type: none">- Rente dépendance (domicile ou hospitalisation)- Téléassistance (dépendance partielle)- Assistance handicap et dépendance

✓ A SAVOIR

Garantie individuelle indissociable de la garantie santé sauf si vous êtes couvert(e) par le contrat collectif de votre conjoint(e).

PERTE DE REVENU, INVALIDITÉ

En cas d'arrêt de travail, votre rémunération peut, en y ajoutant la baisse ou la suppression de vos primes, être diminuée de plus de moitié au delà du 3^{ème} mois. Tout arrêt maladie entraîne également un jour de retenue sur votre bulletin de paie (jour de carence).

La MMJ vous permet de choisir votre protection parmi 4 niveaux de garantie.

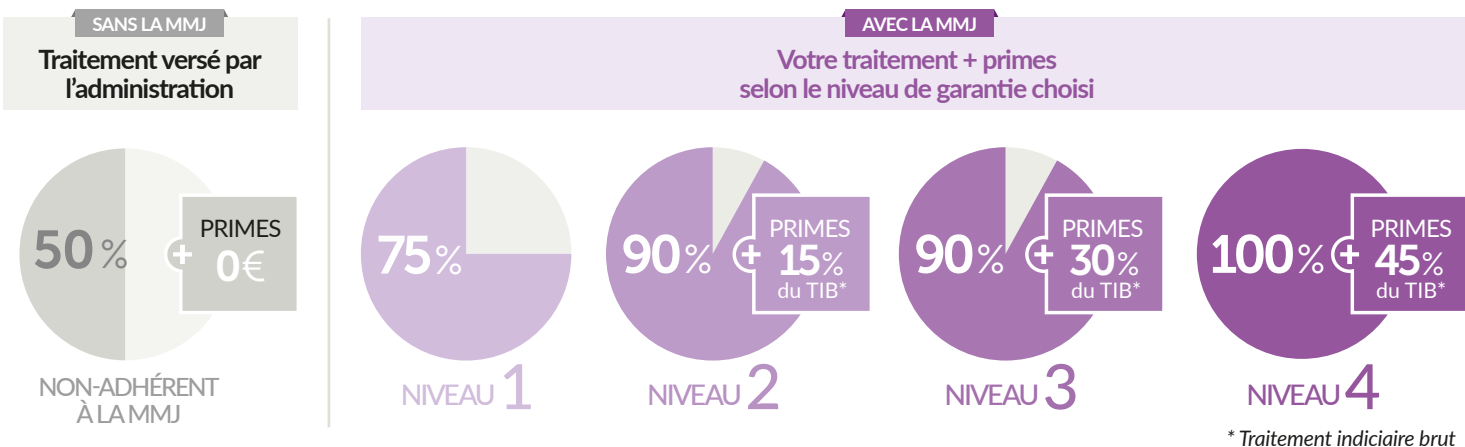
LES POINTS FORTS

- ✓ En cas d'incapacité temporaire totale de travail* :
 - **Prise en compte de toutes les primes** : le montant indemnisé correspond à la moyenne des 12 derniers mois, sans plafonnement.
 - **Indemnisation de la perte de primes** en cas de mi-temps thérapeutique.
 - **Indemnisation du jour de carence** pour les arrêts maladie de 3 jours ou plus.
- ✓ Rente en cas d'invalidité

* Selon les conditions de l'offre prévoyance

VOS REVENUS ET VOS PRIMES PRÉSERVÉS EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Cette garantie vous permet de bénéficier d'une indemnité mensuelle non imposable pendant votre arrêt de travail.



La MMJ

1^{ère} mutuelle de la Fonction publique à prendre en charge le **jour de carence**

Le délai de carence est la période pendant laquelle un agent en arrêt maladie ne bénéficie pas des indemnités journalières versées par l'administration. Ce délai de carence est de 1 jour dans la Fonction publique.



LAURE, Greffière

“ J’ai eu une grossesse difficile et j’ai été arrêtée très rapidement à 14 semaines. Au bout de 80 jours, **l’administration m’a placée à demi-traitement**, car j’avais déjà été arrêtée 10 jours pour une grippe auparavant. Heureusement que **la MMJ m’a versé un complément de traitement**, j’ai bénéficié d’un vrai plus financier ! J’ai pu me reposer... et mettre au monde un petit Théo en pleine forme !

DÉCÈS, PERTE D'AUTONOMIE

Pour vous aider, vous et votre famille, à vous prémunir contre les conséquences financières d'un accident, d'une maladie, la MMJ vous propose de choisir parmi les 4 niveaux de sa garantie décès, perte d'autonomie.

LES POINTS FORTS

- ✓ **Garantie décès jusqu'à 65 ans**, et plus si enfant à charge ou poursuite d'activité.
 - Capital décès évolutif : de 70 % à 200 % du TIB.
 - Capital éducation pour chaque enfant à charge (de 8 000 € à 12 000 €).
- ✓ **Garantie perte d'autonomie** :
 - Rente dépendance viagère.
 - Téléassistance.
 - Assistance aide aux aidants.

EN CAS DE DÉCÈS

Un capital pouvant aller jusqu'à 200 % du TIB est versé au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s).

Un capital éducation pour vos enfants à charge.

Une rente survie annuelle de 2 000 € pour votre enfant handicapé.

PERTE D'AUTONOMIE

Une rente mensuelle viagère en cas de dépendance totale (domicile ou hospitalisation), de 210 € à 520 €.

Un dispositif de téléassistance en cas de dépendance partielle

Une assistance handicap et dépendance (aide aux aidants).



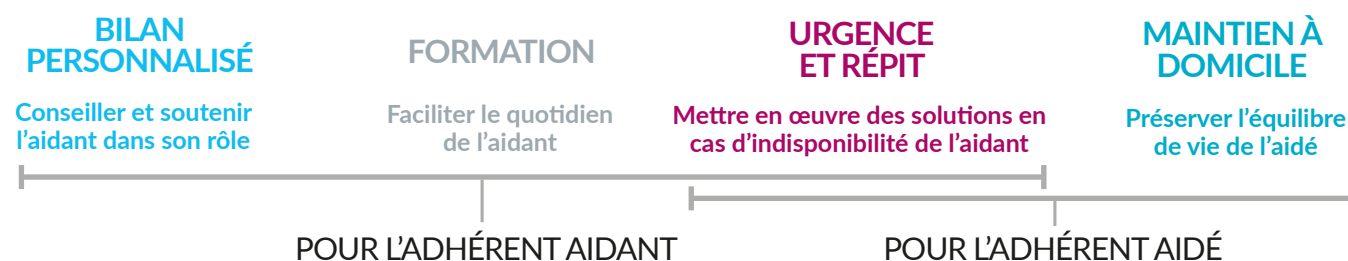
THOMAS, surveillant

Depuis la naissance de notre fille, ma vision de la vie a changé. Je me suis dit : **que deviendrait ma famille si je venais à disparaître ?** C'est un collègue qui m'a parlé de l'offre de prévoyance de la MMJ, dont le tarif est très accessible pour un niveau de prestations élevé. Ainsi, ma femme bénéficierait d'un **capital décès de plus de 40 000 €** c'est à dire 200 % de mon salaire brut, et également d'un **capital éducation pour ma fille, de 12 000 €**. De quoi envisager la vie plus sereinement !



L'ASSISTANCE HANDICAP ET DÉPENDANCE :

Pour soutenir l'aidant en cas de perte d'autonomie d'un proche et accompagner l'aidé afin de mieux vivre le quotidien.





DES SERVICES POUR VOUS FACILITER LA VIE

La MMJ vous propose une vaste gamme de services mutualistes inclus dans votre offre afin de vous aider et vous faciliter la vie au quotidien.

Découvrez ces nombreux avantages !



UNE ASSISTANCE À DOMICILE

Le service **MMJ Assistance à domicile** vous aide à parer au plus urgent et vous accompagne au quotidien.

- Maternité : aide à domicile, nourrice de remplacement, prise en charge des enfants, etc.
- Aide ménagère.
- Garde d'enfants.
- Soutien scolaire en cas d'hospitalisation de l'enfant.
- Assistance juridique.
- Bilan de prévention des troubles musculo-squelettiques.
- Prévention stress au travail.
- Bilan professionnel.



RÉSEAU CARTE BLANCHE

- Profitez d'un vaste réseau de professionnels de santé.
- Bénéficiez d'une diminution du reste à charge ainsi que du tiers payant.
- Localisez un professionnel de santé près de chez vous.



EASY-VERRES

Vos lunettes sans reste à charge !
Achetez vos lunettes en ligne et bénéficiez du tiers-payant automatique et immédiat.



MÉDECINDIRECT

Une question de santé* ? un médecin généraliste ou spécialiste vous répond par écrit, par téléphone ou par vidéo 24h/24 et 7j/7.



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Parce que la solidarité est une valeur qui se pratique au quotidien, la MMJ a mis en place **un dispositif d'aides personnalisées.**



LOGEMENT

Bénéficiez de conditions préférentielles pour **l'acquisition de votre logement** : caution, assurance de prêt immobilier

* MédecinDirect n'est pas un service d'urgence. En cas de doute ou d'urgence, veuillez contacter votre médecin traitant ou le 112. MédecinDirect vient en soutien à la médecine de terrain, dans le respect du parcours de soins.



CRÉÉZ VOTRE
ESPACE ADHÉRENT SUR
WWW.MMJ.FR



ACCESSIBLE 7/7J ET 24/24H



EFFECTUEZ VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Et suivez vos demandes en cours.



DES RÉPONSES ET DES TRAITEMENTS PLUS RAPIDES

Vos demandes parviennent directement au service concerné.



LOCALISEZ UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Sur le réseau Carte Blanche.



ACCÉDEZ FACILEMENT AUX PUBLICATIONS DE LA MMJ

Téléchargez les règlements, notices, le magazine...



COMMENT DEMANDER VOTRE **DOSSIER PERSONNALISÉ** SANS ENGAGEMENT



APPELEZ-NOUS du lundi au vendredi de 8h30 à 18h :
01 44 76 68 68



CONTACTEZ-NOUS PAR COURRIEL :
adhesion@mmj.fr



CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET :
www.mmj.fr



**MUTUELLE DU MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

MEMBRE
DU GROUPE



PARTENAIRE DE

